

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-141 du 5 juin 1978

portant nomination des Représentants de l'Etat
Béninois au Conseil d'Administration de la CERAMIQUE
INDUSTRIELLE DU BENIN (C.I.B.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
 - VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
 - VU les Statuts de la CERAMIQUE INDUSTRIELLE DU BENIN (C.I.B.) ;
- Sur proposition du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Mai 1978,

DECRETE :

Article 1er.— Sont nommés représentants de l'Etat Béninois au Conseil d'Administration de la Céramique Industrielle du Bénin (C.I.B.) :

- Camarades :
- AGBEHOUNKPAN Emile, représentant le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat ;
- ALIM Abida, représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme ;
- LOGOSSOU Patrice, représentant le Ministre chargé du Plan ;
- RUSTICO Estève, représentant le Ministre des Finances.

Article 2.— Le Camarade AGBEHOUNKPAN Emile, représentant du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, est nommé Président du Conseil d'Administration de la Céramique Industrielle du Bénin (C.I.B.)

.../...

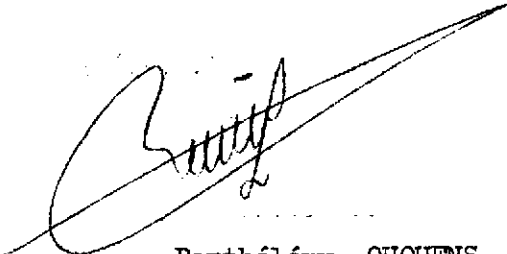
Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 5 juin 1978

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,


Barthélémy OHOUENS

Ampliatioms : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 M.I.A. 4 autres Ministères 14 CIB 10
DPE-DGAJL-INSAE 6 UNB 2 BN 2 SPD 2 IGE 4 DCCT-ONEPL-Gde Chanc. 3 JORPB 1. FASJEP 2
Membres du C.A. 4.-